

# Flash Info, Spécial Sécurité

Printemps 2016, n°3



La commune d'Aix-en-Provence met en œuvre un protocole de **Participation Citoyenne** cosigné entre le Maire, le Préfet de Police des Bouches-du-Rhône, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et les Citoyens vigilants. Ce dispositif n'est nullement un contrat, il n'engage que des volontaires qui peuvent quitter le dispositif à tout moment.

## Qu'est-ce que la Participation Citoyenne ?

Tout d'abord, ce dispositif ne s'applique que pour les zones pavillonnaires, ainsi, les habitants d'un lotissement optant pour ce dispositif deviennent les acteurs principaux de l'amélioration du niveau de sécurité.

Cet engagement Citoyen de proximité devient une action complémentaire permettant aux forces de l'ordre de lutter contre les phénomènes de délinquance.

## Comment cela fonctionne-t-il ?

→ Avant tout engagement, un audit de sécurité est effectué, cette rencontre initiale étant ponctuée par une rencontre sur site que l'on appellera VISITE DE PRECONISATION.

M. Philippe Lendre, Chargé de Mission auprès de la Ville sera votre contact pour cela, à noter que ce mode opératoire reste une nouveauté dans la mise en place du dispositif Participation Citoyenne.

Contact : [LendreP@mairie-aixenprovence.fr](mailto:LendreP@mairie-aixenprovence.fr)

→ Après validation du Conseil Syndical de la copropriété, ou le cas échéant des habitants d'un lotissement, une charte d'engagement se doit d'être signée entre le référent désigné et la ville d'Aix-en-Provence, une identification claire des participants sera alors mentionnée sur un plan cadastral.

→ Contrairement à d'autres dispositifs, la participation Citoyenne implique que Seul Un référent titulaire ou suppléant ne peut alerter les forces de l'ordre lors de la constatation d'un problème.

Le référent du quartier effectue le lien entre les signataires du secteur concerné. EN AUCUN CAS il ne peut se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires afin de mener des actions de contrôle ou à des interventions en cas d'infraction constatée, hors le cas prévu par l'Article 73 du code de procédure pénale.

Ce dispositif auquel les signataires adhèrent est un engagement écrit du RESPECT DES REGLES FONDAMENTALES liés aux libertés publiques de manière structurée.

Pour cela :



Participation Citoyenne, une action novatrice en lien direct avec les forces d'Etat aux multiples avantages, le rendant unique sur le territoire.

- Une visite de préconisation appelée audit de sécurité.
- Une formation aux référents et citoyens vigilants.
- Un numéro direct et des acteurs reconnus.
- Une charte d'engagement pour éviter toutes dérives liées aux libertés individuelles.
- Une réunion annuelle avec les forces de police pour améliorer et faire le point sur le dispositif.



## Les Responsables

Direction Départementale  
de la Sécurité Publique



Le Directeur  
Départemental  
de la Sécurité Publique  
District Aix en Provence



Le Préfet de Police  
Des Bouches du Rhône



Madame Maryse  
Joissains Masini  
Maire de la Ville  
d'Aix en Provence

## Les Acteurs



Commissariat de Police  
Nationale  
Aix en Provence



Le Directeur de la  
Police Municipale

Le Référent de Quartier  
*Un titulaire et son suppléant*

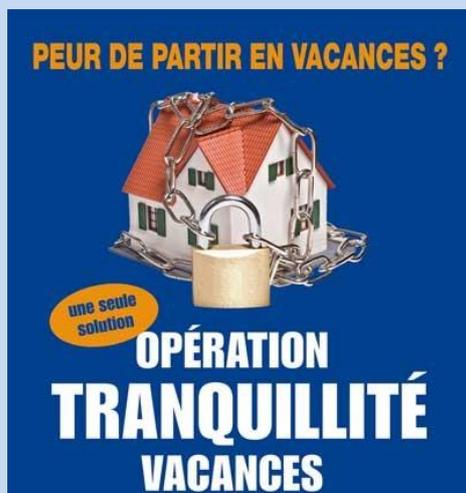
Citoyen vigilant <i>Un titulaire et son suppléant</i>	Citoyen vigilant <i>Un titulaire et son suppléant</i>	Citoyen vigilant <i>Un titulaire et son suppléant</i>
--	--	--

# Fonctionnement...



- Un audit de sécurité personnalisé
- Un maillage humain responsable
- Des acteurs connus et reconnus
- Une formation assurée

Cet été, bénéficiez de l'opération Tranquillité Vacances !



Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile !

### L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police, et la gendarmerie suivant les zones de compétences, au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont ainsi prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informées, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

### Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

### Plusieurs possibilités :

- Sur place, au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de rendre sur place pour finaliser la demande.



Contre les **cambríolages**,  
les **bons réflexes** !

# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



© 2012/2013/2014/2015/2016/2017/2018/2019/2020/2021/2022/2023/2024/2025/2026/2027/2028/2029/2030/2031/2032/2033/2034/2035/2036/2037/2038/2039/2040/2041/2042/2043/2044/2045/2046/2047/2048/2049/2050/2051/2052/2053/2054/2055/2056/2057/2058/2059/2060/2061/2062/2063/2064/2065/2066/2067/2068/2069/2070/2071/2072/2073/2074/2075/2076/2077/2078/2079/2080/2081/2082/2083/2084/2085/2086/2087/2088/2089/2090/2091/2092/2093/2094/2095/2096/2097/2098/2099/2100

**Vous vous absentez ?**

Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :  
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

**Le bon réflexe pour être Informé de toute anomalie en votre absence.**

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



Retrouvez tous les bons réflexes  
dans notre brochure et sur internet

 [www.facebook.com/ministere.interieur](http://www.facebook.com/ministere.interieur)

 @Place\_Beauvau





# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

## ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : [prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://prefecturedepolice.interieur.gouv.fr), rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS	Numéro de téléphone mobile :
Nom* : _____	Prénom* : _____
Né(e) le* : _____ à* : _____	e-mail : _____

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*
Du : _____ (JJ/MM/AAAA) au _____ (JJ/MM/AAAA)

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* : _____
Code postal* : _____ Ville* : _____

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE
Type de résidence* :
<input type="radio"/> Maison <input type="radio"/> Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :
Digicode d'accès à l'immeuble : _____ Bâtiment : _____
Étage : _____ Numéro de porte ou autre précision utile : _____
Existence d'un dispositif d'alarme*
<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui. Dans ce cas, précisez lequel : _____

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE
Nom* : _____ Prénom* : _____
Code postal* : _____ Ville* : _____
Numéro de téléphone portable* : _____ Téléphone fixe* : _____ <small>(un numéro à préciser au minimum)</small>
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile ?* <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

RENSEIGNEMENTS UTILES
Votre lieu de vacances : code postal : _____ Ville : _____
Êtes-vous joignable pendant votre absence :
<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone : _____
Ou à cette adresse électronique : _____
Autre renseignement : _____ <small>(à préciser si besoin)</small>

\* mention obligatoire

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*Nous remercions tout particulièrement M. Philippe Lendre,  
Chargé de Mission Sécurisé-Communication auprès de la Ville d'Aix-en-Provence,  
pour sa contribution.*

**Merci et à bientôt...**